

> Créer mon compte utilisateur



À partir du 24 août, toutes les familles qui auront renseigné leur fiche famille recevront par mail (ou par courrier pour celles qui ne disposent pas d'une adresse mail) des codes d'accès qui leur permettront de se connecter à leur espace. Le mot de passe par défaut pourra bien évidemment être modifié. Pour les autres, ou pour les nouveaux arrivants, il sera tout à fait possible de créer son espace depuis le portail famille, en faisant une demande de création de compte qui devra ensuite être validée par les services.



> Inscrire mon/mes enfant(s) aux activités



Deux éléments sont à distinguer sur le portail famille : l'inscription et la réservation.

Avant de réserver des activités pour votre enfant, il est indispensable de l'y inscrire administrativement (cette démarche n'est à effectuer qu'une fois par an, en début d'année scolaire).

Ainsi, deux temps constituent l'inscription de votre enfant aux activités :

- 1) « **Inscription aux services** » > celle-ci doit être réalisée même si votre enfant ne participe qu'une fois dans l'année à l'activité concernée.
- 2) « **Gérer mes réservations** » : autrement dit, indiquer que votre enfant sera présent pour le repas tel jour ou pour telle activité de loisirs un autre jour.

Vous pouvez aussi, à tout moment :

- consulter l'agenda des activités de votre/vos enfant(s) ;
- consulter l'historique de vos démarches
- modifier/annuler vos réservations (attention aux délais>voir l'encadré)
- consulter vos factures, en cours ou archivées
- payer vos factures en ligne
- imprimer ou télécharger des documents administratifs
- stocker vos documents personnels
- échanger avec le service enfance/jeunesse

LE PORTAIL FAMILLE



Le Portail famille de la commune de Plescop arrive à la fin de son développement et sera disponible dès la rentrée de septembre 2017.

Il vous permettra d'inscrire vos enfants :

- au restaurant scolaire
- aux accueils de loisirs (pour les mercredis et pour les vacances scolaires)
- à l'accueil périscolaire

Il vous permettra également de :

- consulter votre dossier et d'y ajouter ou de modifier des pièces justificatives
- stocker des documents qui resteront confidentiels
- consulter et régler vos factures en ligne